

Le 25 novembre 2021

Par SDÉ et courriel

Me Véronique Dubois, secrétaire
Régie de l'énergie
Tour de la Bourse
800, rue du Square-Victoria
2^e étage, bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Joelle Cardinal
Avocate

Affaires juridiques - Hydro-Québec
4^e étage
75, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Tél. : 514 289-2211, poste 5211

Télec. : 514 289-2007

C. élec. : Cardinal.Joelle@hydro.qc.ca

OBJET : Demande d'adoption des normes de fiabilité PER-003-2, PER-006-1, PRC-025-2, PRC-027-1 - Hydro-Québec par sa direction principale Contrôle des mouvements d'énergie et exploitation du réseau (DPCMÉER) dans ses fonctions de coordonnateur de la fiabilité au Québec (le « Coordonnateur »)

Votre dossier : R-4135-2020 Phase 1

Notre référence : R061217

Chère consœur,

En suivi de la décision D-2021-070 rendue le 28 mai dernier par la Régie, le Coordonnateur déposait les normes PER-003-1, PER-006-1 et PRC-001-1.1(ii) et leurs Annexes Québec, ainsi que les Glossaires des termes et des acronymes relatifs aux normes de fiabilité (le « Glossaire »), dans leurs versions française et anglaise, comme pièces **HQCF-5, documents 1 à 4**.

Le Coordonnateur dépose par la présente les normes PER-003-1, PER-006-1 et PRC-001-1.1(ii) et leurs Annexes Québec en suivi de modifications, dans leurs versions française et anglaise, comme pièce **HQCF-5, documents 1.1 et 2.1** ainsi que le Glossaire, dans ses versions française et anglaise en suivi de modifications comme pièce **HQCF-5, documents 3.1 et 4.1**.

Veuillez recevoir, chère consœur, nos salutations distinguées.

(s) Joelle Cardinal

JOELLE CARDINAL, avocate